

925^e SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 16 novembre 2021 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères et
messieurs les conseillers

Martin Filion
Catherine Blouin
Amélie Sauvé
Sonia Leblanc
Pierluc Brousseau

Sous la présidence de
monsieur le maire

René Dubé

Absence

Réal Dubé

Sont également présents à cette séance messieurs Daniel Cliche, directeur général, et Pierre Deslauriers, trésorier et greffier.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2021-11-16-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

– QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-11-16-02 PROCÈS-VERBAL DE LA 924^E SÉANCE ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Pierluc Brousseau

– QUE le procès-verbal de la 924^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-11-16-03
COMPTES PAYÉS ET À PAYER
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE les comptes payés, dépôts directs et prélèvements en octobre 2021, qui s'élèvent à 804 909,75 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 31 octobre 2021, qui s'élèvent à 230 744,92 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois d'octobre 2021, qui s'élèvent à 165 104,25 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-11-16-04
CRISE SANITAIRE (COVID-19)
MESURE D'AIDE EXCEPTIONNELLE EN SOUTIEN AU MILIEU
COMMUNAUTAIRE – AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le secteur communautaire occupe une place très importante dans notre communauté et qu'il assure une vitalité et une animation pour toutes les personnes;

ATTENDU QU'en raison de la crise sanitaire actuelle liée à la COVID-19, la quasi-totalité des organismes est dans l'impossibilité d'organiser des activités de financement;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami désire accompagner concrètement les organismes afin de leur permettre de faire face à la crise et ainsi s'assurer du maintien de leurs services dans notre communauté dans les mois à venir;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami, en collaboration avec Mine Matagami, une compagnie Glencore, M. Denis Lamothe, député d'Ungava, Wallbridge Mining, Dessercom et Eacom Timber Coporation, désire mettre en place un fonds de soutien au milieu communautaire pour l'année 2021.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Amélie Sauvé

APPUYÉE par le conseiller Martin Filion

- DE METTRE EN PLACE un fonds de soutien au milieu communautaire pour l'année 2021, en collaboration avec Mine Matagami, une compagnie Glencore, M. Denis Lamothe, député d'Ungava, Wallbridge Mining, Dessercom et Eacom Timber Coporation, lequel vise à compenser, en partie, les difficultés de financement liées à la période de crise sanitaire;
- QUE le fonds de soutien ne soit pas considéré comme étant de nature récurrente pour les années futures;
- QUE la Ville contribue au fonds de soutien pour un montant de 20 000 \$;
- DE DISTRIBUER la somme totale de 75 000 \$ aux différents organismes et OBNL de Matagami, selon le tableau ci-dessous :

Organismes	Montant
Secteur de la santé	
Studio Santé Matagami	2 800 \$
Solidarité Alimentaire Matagami	2 800 \$
Club de nage synchronisée Les Cristelles d'eau	3 700 \$
Association du hockey mineur de Matagami inc.	3 700 \$
Club de golf de Matagami	3 700 \$
Club de Ski de Fond Nordic inc.	3 700 \$
Sous-total :	20 400 \$
Secteur social	
Centre de récupération et de bénévolat de Matagami inc.	1 700 \$
Centre Unissons la Famille	1 700 \$
Partenaires à part égale	1 700 \$
CPE des P'tits Maringouins	4 700 \$
Centre de femmes Uni-Vers-Elles	1 700 \$
La Fondation Soleil du Nord de Matagami	5 700 \$
Le Complexe des Rapides	3 700 \$
Sous-total :	20 900 \$
Autres	
Radio Matagami / CHEF 99,9 FM	5 700 \$
L'Association des peintres-artisans en « Nord »	1 500 \$
Maison des jeunes Matagami	3 700 \$
Club des Abeilles	2 800 \$
Club de l'âge d'or « Vive la joie » de Matagami	2 800 \$
Club Moto-neige Matagami inc.	5 700 \$
Groupe aux Fées Laine	1 500 \$
Centre de développement communautaire de Matagami	2 800 \$
La Fabrique de la Paroisse du Sacré-Cœur	5 700 \$
5e secondaire (comité de graduation)	1 500 \$
Sous-total :	33 700 \$
Total	75 000 \$

- ET DE REMERCIER les partenaires pour leurs contributions financières en soutien aux organismes communautaires et à but non lucratif du milieu.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-11-16-05

**RÈGLEMENT CONCERNANT L'ENLÈVEMENT, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES DÉCHETS DANS LA VILLE DE MATAGAMI
AVIS DE MOTION**

Un avis de motion est donné par le conseiller Martin Filion à l'effet qu'il sera adopté, lors d'une séance subséquente, un règlement concernant l'enlèvement, le transport et la disposition des déchets dans la ville de Matagami.

De façon générale, le règlement a pour but d'obliger tout propriétaire, locataire ou occupant de tout immeuble, institution, commerce ou industrie qui requiert l'enlèvement des matières résiduelles, autres que recyclables, qu'il produit dans les limites de sa propriété ou de son unité de logement à se conformer aux obligations définies par la Ville de Matagami.

Le nouveau règlement remplacera les règlements 302-2007 et 319-2010 concernant le même sujet.

Et que lors de l'adoption dudit règlement, il y ait dispense de lecture.

2021-11-16-06

PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT L'ENLÈVEMENT, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES DÉCHETS DANS LA VILLE DE MATAGAMI – DÉPÔT

Conformément à la loi, monsieur le maire dépose le projet de règlement concernant l'enlèvement, le transport et la disposition des déchets dans la ville de Matagami.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la municipalité.

2021-11-16-07

RÈGLEMENT CONCERNANT LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES – AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par la conseillère Catherine Blouin à l'effet qu'il sera adopté, lors d'une séance subséquente, un règlement concernant la collecte des matières recyclables.

De façon générale, le règlement a pour but d'obliger tout propriétaire, locataire ou occupant d'un immeuble résidentiel à trier à la source les matières résiduelles et les matières recyclables qu'il produit dans les limites de sa propriété ou de son unité de logement.

Le nouveau règlement remplacera le règlement 303-2007 concernant le même sujet.

Et que lors de l'adoption dudit règlement, il y ait dispense de lecture.

2021-11-16-08

**PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA COLLECTE DES
MATIÈRES RECYCLABLES – DÉPÔT**

Conformément à la loi, monsieur le maire dépose le projet de règlement concernant la collecte des matières recyclables.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la municipalité.

2021-11-16-09

**POSTE D'OPÉRATEUR EN TRAITEMENT DES EAUX
PERMANENCE DE MONSIEUR ALEXANDRE POTVIN**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE monsieur Alexandre Potvin occupe le poste d'opérateur en traitement des eaux depuis le 10 mai 2021;

ATTENDU QU'à la conclusion de la période d'essai édictée à la convention collective des salariés municipaux, monsieur Potvin a démontré qu'il est autonome, débrouillard, fiable et qu'il possède un grand sens des responsabilités et les qualités adéquates aux fins dudit poste;

ATTENDU QUE monsieur Marco Bédard, directeur des Services techniques, recommande la permanence de monsieur Alexandre Potvin.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par la conseillère Catherine Blouin

- D'ACCORDER à monsieur Alexandre Potvin son statut d'employé permanent au poste d'opérateur en traitement des eaux au Service de l'hygiène du milieu de la Ville de Matagami, et ce, à compter du 2 novembre 2021;
- ET QUE les autres conditions et avantages soient conformes à la convention collective des salariés municipaux en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-11-16-10

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
MANDAT SIÈGE NUMÉRO 4
NOMINATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'en vertu du Règlement numéro 276-2002 constituant un comité consultatif d'urbanisme, le comité est composé d'un membre du conseil et de quatre résidants de la municipalité;

ATTENDU QUE la durée du mandat est de deux ans et que ce mandat est renouvelable par résolution du conseil municipal;

ATTENDU QUE le siège numéro 4 du comité consultatif d'urbanisme est vacant depuis le 15 octobre dernier;

ATTENDU QU'à la suite d'un appel de candidatures publié sur la page Facebook de la Ville de Matagami, monsieur Daniel Jr Caron a manifesté son intérêt à faire partie du comité.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Fillion

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

– DE NOMMER monsieur Daniel Jr Caron au siège numéro 4 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Matagami, et ce, pour une période de deux ans, soit du 16 novembre 2021 au 15 octobre 2023.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-11-16-11

**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX
CHANGEMENT DE GESTIONNAIRE FIDUCIAIRE
AUTORISATION ET SIGNATAIRE**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'il y a eu transfert de la firme-conseil quant au régime de retraite des employés municipaux, œuvrant dorénavant sous le vocable *BCH Collectif*;

ATTENDU QUE, dans le cadre de ce changement, il a été demandé à la firme-conseil d'améliorer certains éléments du présent régime de retraite, notamment la possibilité d'augmenter l'éventail de placement et l'obtention de meilleurs frais de gestion assumés par les employés;

ATTENDU QU'une demande a été faite auprès de quatre (4) firmes de placement, incluant l'actuel fiduciaire, *Canada-Vie*;

ATTENDU le rapport soumis par *BCH Collectif*, daté du 29 septembre 2021, lequel établit un comparatif entre les quatre (4) compagnies sollicitées et recommande le choix du fournisseur *Financière Sun Life*;

ATTENDU la note de service transmise par monsieur Pierre Deslauriers, trésorier, datée du 19 octobre 2021, recommandant au conseil municipal de changer de gestionnaire fiduciaire pour son régime de retraite des employés municipaux, soit de passer de à la *Financière Sun Life*, et ce, à partir du 1^{er} janvier 2022.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'AUTORISER le changement de gestionnaire fiduciaire pour le régime de retraite des employés municipaux, soit de passer de *Canada-Vie* à la *Financière Sunlife*, et ce, à partir du 1^{er} janvier 2022;
- QUE les frais de transfert soient assumés par la Ville de Matagami;
- ET QUE monsieur Pierre Deslauriers, trésorier et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, le greffier adjoint, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, toute entente ou tout document nécessaire pour ce dossier.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-11-16-12

SSQ ASSURANCE

**ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX
RENOUVELLEMENT 2021-2022 – AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami est membre du Regroupement en assurance collective des villes de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec;

ATTENDU QU'en vertu du contrat en vigueur, à la suite de l'appel d'offres d'avril 2019, le renouvellement annuel est prévu le 1^{er} novembre de chaque année;

ATTENDU QUE BFL CANADA services conseils inc. (BFL SCI) a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de chacune des municipalités membre du Regroupement;

ATTENDU QUE les conditions de renouvellement montrent une hausse générale de 13,5 % pour le régime de la Ville de Matagami;

ATTENDU QUE les coûts du régime d'assurance collective sont partagés entre la Ville et ses employés;

ATTENDU QUE BFL SCI confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (SSQ Assurance), pour la période du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022 sont justifiées;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Ville de Matagami et qu'ils les acceptent.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉE par la conseillère Amélie Sauvé

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- QUE le conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par SSQ Assurance concernant l'assurance collective des employés de la Ville de Matagami, pour la période du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022, au montant de 102 514,56 \$, plus taxes, ce montant étant en fonction du nombre de participants avec leurs protections respectives en date du 1^{er} novembre 2021;
- ET QUE monsieur Pierre Deslauriers, greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, le greffier adjoint, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, toute entente ou tout document nécessaire pour ce dossier.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-11-16-13

MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS

**MISE À JOUR DE LA POLITIQUE ET DU PLAN D'ACTION
QUINQUENNAL – ADOPTION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'en 2011, la Ville de Matagami avait adopté une politique familiale qui incluait, entre autres, un plan d'action destiné exclusivement à la clientèle des aînés;

ATTENDU QUE de cette situation, la Ville a été reconnue à titre de « Municipalité amie des aînés » (MADA);

ATTENDU QUE depuis ce temps, il est devenu nécessaire que la Ville se dote d'une politique MADA distincte et qu'une mise à jour du plan d'action était également nécessaire;

ATTENDU QU'en novembre 2020, la Ville avait adopté une résolution (numéro 2020-11-10-08) autorisant la mise en place d'un comité de pilotage afin d'actualiser le volet « aînés » de ses politiques.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par la conseillère Catherine Blouin

- D'ADOPTER la Politique « Municipalité amie des aînés », incluant son plan d'action quinquennal 2022-2026, telle que déposée par monsieur Étienne Gravel, directeur des loisirs.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-11-16-14

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION ET SIGNATAIRE**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de bases requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QU'en fonction de l'estimation de ses besoins, la Ville de Matagami prévoit affecter, pour l'année 2022-2023, un certain nombre de candidats, œuvrant au sein de sa brigade, pour les formations décrites ci-dessous :

<u>Formation</u>	<u>Nombre de candidats</u>
Pompier I	11
Pompier II	3
Opérateur d'autopompe	14
Désincarcération	20
Véhicule électrique et hybride	20
Sauvetage en espaces clos	10
Sauvetage sur plan d'eau	13
Officier non urbain	8

ATTENDU QUE la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- DE PRÉSENTER, selon l'estimation de ses besoins, une demande d'aide financière pour la formation de ses pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique;
- DE TRANSMETTRE cette demande au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, greffier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le protocole d'entente à intervenir entre les deux parties, le cas échéant.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-11-16-15

**MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL (ANNÉES 2022 ET 2023)
ENGAGEMENT DE LA VILLE DE MATAGAMI
AUTORISATION ET SIGNATAIRE**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU le succès de la dernière mouture de l'entente de développement culturel entre la Ville de Matagami et le ministère de la Culture et des Communications du Québec;

ATTENDU le souhait de la Ville de Matagami de reconduire le même type d'entente selon une nouvelle programmation.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Pierluc Brousseau

- DE DEMANDER au ministère de la Culture et des Communications du Québec de conclure une entente de développement culturel pour les années 2022 et 2023, où la Ville de Matagami s'engage à investir une somme totale de 10 000 \$, soit celle équivalente à celle du ministère;
- ET QUE monsieur Étienne Gravel, directeur des loisirs, soit par les présentes autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout document officiel concernant l'entente de développement culturel à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec pour les années 2022 et 2023.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-11-16-16
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
PROGRAMME AIDE AUX IMMOBILISATIONS
PROJET « MODERNISATION DE L'OFFRE DE LA BIBLIOTHÈQUE
MUNICIPALE DE MATAGAMI »
ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2021-08-10-08

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

– D'ABROGER la résolution numéro 2021-08-10-08.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-11-16-17
PERMIS D'AFFAIRES « SANDRA ETHIER – MASSOTHÉRAPEUTE »
MADAME SANDRA ETHIER

Dépôt pour information.

2021-11-16-18
LISTE DES TAXES FONCIÈRES À RECEVOIR AU 11 NOVEMBRE 2021

Dépôt pour information.

2021-11-16-19
MONSIEUR RÉAL ALLAIRE
RADIATION DE TAXES
1, RUE EASTMAIN ET 120, RUE NOTTAWAY
AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'il y a lieu de régulariser certains dossiers d'arrérages de taxes;

ATTENDU QUE la Ville a obtenu, le 9 janvier 2019, un jugement de la Cour du Québec (numéro 605-22-002869-188) à l'égard des arrérages de taxes des années 2016 à 2018 pour les propriétés situées au 1, rue Eastmain et 120, rue Nottaway, appartenant à monsieur Réal Allaire;

ATTENDU QUE pour lesdits dossiers, la perspective de récupérer les sommes dues est nulle.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉE par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- QUE la Ville de Matagami consente à la radiation des arrérages de taxes foncières des années 2016 à 2018, soit la somme de 3 119,34 \$ en capital et intérêts (calculés au 16 novembre 2021) pour le dossier du 1, rue Eastmain, appartenant à monsieur Réal Allaire (matricule 2214-93-1656);
- ET QUE la Ville de Matagami consente à la radiation des arrérages de taxes foncières des années 2016 à 2018, soit la somme de 538,23 \$ en capital et intérêts (calculés au 16 novembre 2021) pour le dossier du 120, rue Nottaway, appartenant à monsieur Réal Allaire (matricule 2314-37-1170).

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-11-16-20

**DOSSIER 38, RUE LOZEAU, MONSIEUR TONY CARON
PROCÉDURES RELATIVES AUX JUGEMENTS CONCERNANT LES
ARRÉRAGES DE TAXES FONCIÈRES ET DE LOCATION DE TERRAIN
DE MAISON MOBILE – AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a obtenu, le 6 janvier 2021, un jugement de la Cour du Québec (numéro 605-22-003005-204) relativement aux arrérages de taxes foncières des années 2019 et 2020;

ATTENDU QU'en mai dernier, un mandat a été donné à l'huissier Kevin Plante afin de procéder à l'exécution dudit jugement;

ATTENDU QU'une entente de paiement a résulté desdites procédures;

ATTENDU QUE le 4 octobre 2021, la Ville de Matagami a obtenu un jugement du Tribunal administratif du logement quant aux arrérages pour seize (16) mois de location de terrain de maison mobile;

ATTENDU QUE ce dernier jugement autorise, outre la condamnation à payer les arrérages, la résiliation du bail.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- DE MANDATER l'huissier Kevin Plante pour exécuter le jugement du Tribunal administratif du logement, cette procédure permettant de greffer la procédure de recouvrement des arrérages de loyer à celle du mandat précédant sur les taxes foncières;

- DE SURSEOIR à la décision de résilier le bail et d’expulser le locataire, tant que le débiteur, monsieur Tony Caron, paiera la totalité des arrérages concernant les deux (2) jugements obtenus par la Ville de Matagami;
- ET QU’à défaut de respecter l’entente de paiement, la Ville de Matagami soit autorisée à procéder à l’expulsion du locataire, monsieur Tony Caron.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2021-11-16-21
SCRUTIN DU 7 NOVEMBRE 2021
FORMULAIRE « LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES
MUNICIPALITÉS DE MOINS DE 5 000 HABITANTS » DE CHACUN DES
CANDIDATS

Dépôt pour information.

2021-11-16-22
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
NOMINATION DE RESPONSABILITÉS DE SERVICE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE les membres du conseil jugent opportun de nommer un ou des conseillers responsables pour chaque service municipal afin d’assurer un meilleur suivi des divers dossiers.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Amélie Sauvé

APPUYÉE par la conseillère Catherine Blouin

- DE NOMMER les membres du conseil responsables des dossiers suivants :

ADMINISTRATION	-----▶	René Dubé
SERVICES TECHNIQUES		
Travaux publics / Hygiène du milieu		
Usines	} -----▶	Pierluc Brousseau Réal Dubé
Bâtiments		
Équipements roulants		
Rues et infrastructures		
Matières résiduelles		
Urbanisme	-----▶	Martin Filion
LOISIRS, CULTURE ET ESPACES VERTS	-----▶	Sonia Leblanc Catherine Blouin

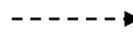
SÉCURITÉ PUBLIQUE

Sécurité civile

Incendies

Pompiers

Police



Martin Filion

FAMILLE ET COMMUNAUTÉ



Catherine Blouin
Amélie Sauvé

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Pierluc Brousseau
Réal Dubé

REPRÉSENTATION RÉGIONALE



René Dubé
Réal Dubé
(en remplacement ou appui)

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-11-16-23

OPÉRATIONS FINANCIÈRES

MODIFICATION DES SIGNATAIRES AUTORISÉS

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU la nouvelle composition du conseil de la Ville de Matagami, à la suite des élections municipales 2021.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Martin Filion

– D'AUTORISER les personnes suivantes à signer tous les documents nécessaires aux opérations financières de la Ville de Matagami, et ce, à partir du 16 novembre 2021 :

- monsieur le maire René Dubé
- monsieur Pierre Deslauriers, OMA, trésorier et greffier

– D'AUTORISER, en l'absence de monsieur le maire René Dubé, l'une des personnes suivantes à signer lesdits documents :

- monsieur le conseiller Réal Dubé
- monsieur le conseiller Martin Filion
- madame la conseillère Catherine Blouin
- madame la conseillère Amélie Sauvé
- madame la conseillère Sonia Leblanc
- monsieur le conseiller Pierluc Brousseau

- D'AUTORISER, en l'absence du trésorier, monsieur Pierre Deslauriers, la directrice adjointe aux finances et trésorerie, madame Julie Tremblay, ou le directeur général, monsieur Daniel Cliche, à signer lesdits documents;
- ET QUE toutes autres personnes n'apparaissant pas dans la présente résolution soient enlevées comme signataires, afin de mettre à jour le dossier de la Ville de Matagami auprès de l'institution financière « Desjardins ».

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-11-16-24
ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES
REPRÉSENTANT MUNICIPAL – NOMINATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un représentant, outre le maire, pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Administration régionale Baie-James.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Amélie Sauvé

APPUYÉE par le conseiller Pierluc Brousseau

- DE NOMMER monsieur le conseiller Réal Dubé à titre de représentant municipal pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Administration régionale Baie-James.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-11-16-25
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- DE NOMMER monsieur le conseiller Martin Filion comme représentant du conseil municipal pour siéger au comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-11-16-26
NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS
ANNÉE 2021-2022

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Fillion

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- QUE la liste des maires suppléants pour la fin de l'année 2021 et pour une portion de l'année 2022 soit établie comme suit :

Novembre et décembre 2021
madame Sonia Leblanc

Janvier à juin 2022
monsieur Réal Dubé

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-11-16-27
BUREAUX ADMINISTRATIFS
HORAIRE DES FÊTES
AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉE par le conseiller Martin Fillion

- D'AUTORISER la fermeture des bureaux administratifs de l'hôtel de ville pour la période des Fêtes, soit du 21 décembre 2021 au 3 janvier 2022 inclusivement, selon les conditions et horaires proposés par monsieur Pierre Deslauriers, greffier et trésorier, dans sa note de service du 11 novembre 2021.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-11-16-28
SERVICE DES LOISIRS
HORAIRE DES FÊTES DES DIFFÉRENTS PLATEAUX
AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Fillion

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- D'AUTORISER la fermeture des bureaux du Service des loisirs du 21 décembre 2021 au 3 janvier 2022 inclusivement;

- D'AUTORISER la fermeture du Centre de la vie active du 21 décembre 2021 au 3 janvier 2022 inclusivement;
- D'AUTORISER la fermeture de la bibliothèque du 19 décembre 2021 au 3 janvier 2022 inclusivement;
- D'AUTORISER la fermeture de l'aréna du 24 au 26 décembre 2021 ainsi que du 31 décembre 2021 au 2 janvier 2022 inclusivement;
- D'AUTORISER la fermeture de la piscine du 24 au 26 décembre 2021 ainsi que du 31 décembre 2021 au 2 janvier 2022 inclusivement;
- ET QUE soit approuvé l'horaire des fêtes des différents plateaux du Service des loisirs de la Ville, soit du 18 décembre 2021 au 2 janvier 2022 inclusivement, tel que proposé par le directeur des loisirs, monsieur Étienne Gravel, dans sa note de service du 11 novembre 2021.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-11-16-29

SERVICE DES LOISIRS

ENGAGEMENT DE PERSONNEL

POSTE DE SURVEILLANT AU CENTRE CIVIQUE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE monsieur Étienne Gravel, directeur des loisirs, a déposé une recommandation à l'effet d'embaucher du personnel temporaire ou à temps partiel.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Amélie Sauvé

APPUYÉE par la conseillère Sonia Leblanc

- D'ENGAGER madame Léonie Leclair au poste de surveillante au centre civique, et ce, à compter du 18 octobre 2021;
- ET QUE les conditions salariales soient conformes à la politique en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-11-16-30

CORRESPONDANCE

1. GOUVERNEMENT PROVINCIAL

a) *Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs*

- i) Lettre du 18 octobre 2021 – Accusé réception de la lettre du 12 octobre 2021 concernant une demande de maintien des effectifs au bureau local de la Direction de la protection de la faune de Matagami

2. AUTRES

- a) **Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James**
 - i) Lettre du 21 octobre 2021 – Allocation budgétaire pour le comité local de concertation en développement social
- b) **Conseil Cris-Québec sur la foresterie**
 - i) Rapport annuel 2020-2021
- c) **Postes Canada**
 - i) Lettre du mois d'octobre 2021 – Modifications aux tarifs des services Marketing Intelliposte et Envois commerciaux
- d) **Studio Santé Matagami**
 - i) Lettre du 22 octobre 2021 – Demande d'aide financière afin de maintenir le niveau de qualité de leurs installations et de garder viable le service
- e) **Table régionale de concertation des aînés du Nord-du-Québec**
 - i) Lettre du 7 octobre 2021 – Rapport de consultation de la rencontre régionale spéciale de concertation des aînés du Nord-du-Québec

2021-11-16-31

CHEFS DE SERVICE

RAPPORT MENSUEL – OCTOBRE 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- D'APPROUVER le rapport mensuel d'octobre 2021 du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance;
- D'APPROUVER le rapport mensuel d'octobre 2021 du directeur des Services techniques, monsieur Marco Bédard, tel que lu et déposé à la séance;
- D'APPROUVER le rapport mensuel d'octobre 2021 du directeur du Service des loisirs, monsieur Étienne Gravel, tel que lu et déposé à la séance;
- ET D'APPROUVER le rapport mensuel d'octobre 2021 du directeur du Service de développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-11-16-32

MONSIEUR DANNY CARON

POSTE DE JOURNALIER-OPÉRATEUR

DÉMISSION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le 15 novembre 2021, monsieur Danny Caron, journalier-opérateur, a remis sa démission;

ATTENDU QUE monsieur Caron a spécifié que son dernier jour de travail serait le 26 novembre 2021;

ATTENDU QUE celui-ci était en poste à la Ville de Matagami depuis quelques mois.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉE par la conseillère Amélie Sauvé

- D'ACCEPTER la démission de monsieur Danny Caron, journalier-opérateur, et ce, en date du 26 novembre 2021;
- ET DE LUI SOUHAITER la meilleure des chances pour ses projets.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-11-16-33
PÉRIODE DE QUESTIONS

Une (1) personne est présente et une période de questions est tenue à son intention.

De plus, en raison de la pandémie de COVID-19, la Ville de Matagami invite la population, en amont de chaque séance du conseil, à transmettre également leurs questions par courrier électronique. Pour la séance du mois de novembre, aucune question n'a été reçue par courriel.

2021-11-16-34
LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- DE LEVER la séance à 20 h.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

René Dubé

RENÉ DUBÉ
MAIRE

Pierre Deslauriers

PIERRE DESLAURIERS
GREFFIER

